



AVIS D'INTENTION

La Ville de Saint-Colomban désire informer de son intention de conclure un contrat de services pour la fourniture et le remplacement d'un moteur d'une niveleuse de marque Volvo G960B.

AVIS NO : TP-SP-2025-033

CONTEXTE :

Le présent avis d'intention ne constitue pas un appel d'offres en régime de concurrence, mais plutôt la publication de l'intention d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié au présent avis d'intention dit « unique » en vertu de l'article 573.3 al.1 (2) de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « Nors Construction Équipement Canada ST, 4535, rue Louis-B. Mayer, Laval (Québec) H7P 6B5 » serait le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées.

Dans ce contexte, la Ville de Saint-Colomban a l'obligation de vérifier qu'un seul fournisseur répond aux exigences et qu'il n'existe pas de solution de rechange pouvant garantir la fourniture et le remplacement du moteur de la niveleuse de marque Volvo G960B, conformément aux besoins précis de la Ville de Saint-Colomban.

Tout fournisseur jugeant être en mesure de satisfaire les exigences identifiées dans le présent avis d'intention peut, au plus tard à la date de clôture du présent avis d'intention, faire part de son intérêt et démontrer sa capacité et son aptitude d'exécuter les travaux demandés. La réponse par courriel du fournisseur doit apporter suffisamment de renseignements tels que les délais de réparation, la disponibilité du produit demandé et le travail à être réalisé afin que la niveleuse soit de nouveau opérationnelle.

Les fournisseurs intéressés par cet avis d'intention peuvent obtenir les documents à compter du 26 mars 2025 sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) à l'adresse électronique suivante : seao.gouv.qc.ca

DATE DE CLÔTURE DE L'AVIS D'INTENTION :

Les réponses reçues avant la date de clôture du présent avis d'intention se seront prises en considération qu'aux seules fins de déterminer s'il y a lieu, ou non, de recourir à un appel d'offres en régime de concurrence. Si la Ville de Saint-Colomban juge qu'aucun autre fournisseur n'a réussi à faire la démonstration de sa capacité à exécuter les services demandés, elle se réserve le droit de maintenir sa décision initiale de confier ce contrat au fournisseur identifié au présent avis d'intention.

Chaque réponse doit être adressée à monsieur Sylvain Comeault, ingénieur et directeur général adjoint à l'adresse appro@st-colomban.qc.ca au plus tard le **07 avril 2025**.

DATE DE LA CONCLUSION DU CONTRAT :

La conclusion du contrat est prévue le ou vers le 10 avril 2025.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION :

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette demande d'avis d'intention, veuillez faire parvenir vos questions à l'adresse courriel suivante : appro@st-colomban.qc.ca

Donné à Saint-Colomban, ce 26^e jour du mois de mars 2025.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Parent, greffière adjointe de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 26 mars 2025 l'annonce ci-jointe, en affichant une copie au bureau de la Ville, en publiant une copie dans le journal *Infos Laurentides* édition du 26 mars 2025 ainsi qu'en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce _____^e jour de mars de l'an deux mille vingt-cinq.

Stéphanie Parent, avocate
Greffière adjointe
sparent@st-colomban.qc.ca